

**Protocole détaillé concernant la visite de mi-carrière réalisée par les IDEST**

**Qu'est-ce que la visite de mi-carrière pour un salarié ?**

L'examen de mi-carrière est organisé l'année civile des 45 ans du salarié, tous contrats inclus (CDI, CDD, Interim, contrat d’apprentissage)

*Bon à savoir : un accord collectif conclu au niveau d'une branche professionnelle peut fixer une autre périodicité.*

Cette visite a pour objectif de renforcer la prévention de la santé au travail en prenant en compte l'âge et l'état de santé du salarié. 3 objectifs :

1/ Établir un état des lieux de l'adaptation du poste de travail avec l'état de santé du salarié en tenant compte des risques auxquels le salarié est exposé

2/ Évaluer les risques de désinsertion professionnelle : pour des raisons de santé ou de situation de handicap…

3/ Sensibiliser le salarié aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

A l’issue si besoin, le médecin du travail pourra en effet proposer :

* Aménagement, adaptation ou transformation du poste de travail
* Aménagement du temps de travail.

**En quoi cette visite va-t-elle être différente de l’entretien classique ?**

 Les différents sujets qu’on nous demande d’aborder sont les thèmes habituels de l’entretien.

Mais il est important de noter sur le dossier :

* Si l’aménagement de poste semble convenir (et de décrire l’activité dans ses grandes lignes)
* Si le temps de travail ne pose pas de problème à l’organisation globale de la vie du salarié (entre autres, conflits horaires couple ou enfant, fatigabilité…). Auquel cas, il y a-t-il au sein de l’entreprise des organisations horaires qui seraient plus favorables ?
* Si des pathologies émergent et peuvent apparaître bloquantes dans l’évolution de la carrière (épaule par exemple…)

Dans le cas ou différents points émergent, un échange lors d’un staff infirmier est entrepris, débouchant éventuellement sur une action en milieu de travail.

Par contre, conscient du temps que nécessite l’étude de ces différents points, on peut tout à fait admettre que leur côté prioritaire prenne le pas sur d’autres surveillances de base.